



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

**Arrêté de police de circulation et stationnement
ODP Travaux – Voirie : N° 2026_149**

Le Maire de la Commune de Saint-Astier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421- à 421-8 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L113-2 et L115-1 ;

Vu le Code de la Route et les articles L 411-1 à L411-7 ;

Vu le Code Pénal et les articles R644-2 à R644-2-1 ;

Vu le règlement de voirie de la Communauté de communes Isle Vern Salembre, adopté le 21/01/2021 ;

Considérant l'intervention des services techniques municipaux pour le retrait « du ciel de rue » à l'aide d'une nacelle, RUE LAFAYETTE à 24110 SAINT-ASTIER ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des intervenants durant cette intervention

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services techniques municipaux procéderont au retrait à l'aide d'une nacelle « du ciel de rue », RUE LAFAYETTE à 24110 SAINT-ASTIER ; **le LUNDI 19 OCTOBRE 2026 et le MARDI 20 OCTOBRE 2026, de 8 heures à 16 heures.**

ARTICLE 2 : Durant cette période, la nacelle sera entreposée PLACE DE LA REPUBLIQUE (sur le parking en face du local de la police municipale) des places de stationnement seront réservées.

ARTICLE 3 : Pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits RUE LAFAYETTE. Les livraisons peuvent être autorisées après accord des intervenants.

ARTICLE 4 : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins des services municipaux. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Exécution et ampliation de l'arrêté

- Monsieur le Maire de Saint Astier
- Monsieur l'Adjoint chargé des travaux
- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Directeur des services techniques
- La police municipale
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Astier

Fait à SAINT-ASTIER, le 9 octobre 2026

P/Monsieur le Maire,
L'Adjoint délégué
Éric CHEVALIER



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr